

Débuter votre activité d'infirmier(e) libéral(e) remplaçant(e) en 5 étapes



1

Attestation d'inscription au répertoire ADELI

- Enregistrer votre diplôme auprès de l'ARS
- Demander votre immatriculation au répertoire numéro ADELI

ARS – Océan Indien

Service en ligne :

www.ocean-indien.ars.sante.fr/sinscrire-au-repertoire-adel

2

Attestation de validation de votre expérience professionnelle

- Compléter le formulaire de demande de validation de votre expérience professionnelle disponible en annexe
- Adresser par courrier au service RPS le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives nécessaires (liste des pièces sur le formulaire)

CGSS de la Réunion

Site : www.cgss.re - Mail : rps@cgss.re

Adresse courrier :

CGSS de la Réunion—Direction Prévention Précarité Régulation
Service des Relations avec les Professionnels de Santé
4 Boulevard Doret—CS 530001—97741 ST DENIS CEDEX 9

3

Autorisation de remplacement

- Présenter votre attestation d'expérience professionnelle avec la mention « rempli les conditions d'expérience »
- Demander votre autorisation de remplacement (durée 1an)
- Demander une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre des Infirmiers

**Ordre Interdépartemental des infirmiers
REUNION – MAYOTTE**

Site : <http://reunion-mayotte.cidoi.fr/>

4

Attestation inscription sur la liste des infirmier(e)s remplaçant(e)s

- Adresser par courrier au service RPS les documents suivants :
 - ◇ Copie Autorisation de remplacement
 - ◇ Copie Attestation d'inscription à l'Ordre des Infirmiers
 - ◇ Formulaire déclaration de votre premier jour de remplacement complété (voir annexes)

CGSS de la Réunion

Site : www.cgss.re - Mail : rps@cgss.re

Adresse courrier :

CGSS de la Réunion—Direction Prévention Précarité Régulation
Service des Relations avec les Professionnels de Santé
4 Boulevard Doret—CS 530001—97741 ST DENIS CEDEX 9

Attention : cette inscription conditionne la prise en charge de vos prestations par la CGSS lors du remplacement d'un infirmier libéral conventionné.

5

Vos démarches administratives obligatoires suite à votre activité

- Souscrire à un contrat de responsabilité professionnelle (RCP)

Inscription à l'URSSAF - Service en ligne : www.cfe.urssaf.fr
Mise à jour de vos droits d'assuré(e) social(e) - n° unique : 36 46
Inscription à la CARPIMKO - site : www.carpimko.com

Pour aller plus loin : www.ameli.fr

La santé progresse avec vous



Direction Prévention
Précarité Régulation

